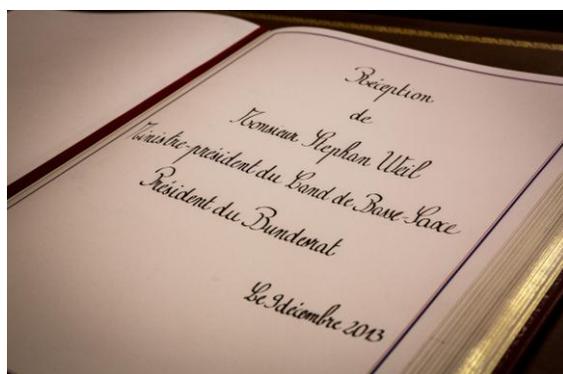




## ENTRETIEN DU PRÉSIDENT DU SÉNAT, M. JEAN-PIERRE BEL, AVEC M. STEPHAN WEIL, PRÉSIDENT DU BUNDESRAT

9 décembre 2013

Le Président du Sénat, **M. Jean-Pierre BEL**, a reçu, lundi 9 décembre 2013, **M. Stephan WEIL**, Ministre-président du Land de Basse-Saxe et Président du Bundesrat, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.



### **I. Une coopération de longue date entre le Sénat et le Bundesrat**

Le Sénat et le Bundesrat entretiennent d'**étroites relations**, depuis de nombreuses années, notamment grâce aux **rencontres régulières des groupes d'amitié France-Allemagne** des deux assemblées. La première session commune de travail des deux groupes d'amitié s'est tenue au Sénat les 21, 22 et 23 janvier 1997.

Depuis, les groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat se rencontrent **chaque année, alternativement en France et en Allemagne**, pour des sessions de travail interparlementaire, contribuant ainsi à faire vivre l'amitié franco-allemande.

Se félicitant des liens étroits entretenus entre le Sénat et le Bundesrat, **le Président Jean-Pierre BEL a souhaité, depuis son élection, renforcer plus encore la coopération entre les deux assemblées**, en complétant l'activité des groupes d'amitié par un dialogue direct entre les Présidents du Sénat et du Bundesrat.



*Les Présidents Jean-Pierre BEL et Stephan WEIL*

**Preuve de cet engagement fort en faveur de l'amitié franco-allemande, la première visite officielle à l'étranger du Président Jean-Pierre BEL en 2012 a été consacrée à l'Allemagne** et à une rencontre avec son homologue de l'époque, M. Horst SEEHOFER, Ministre-président du Land de Bavière, et Président du Bundesrat du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le Président du Bundesrat est élu pour un an du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

À l'occasion de la **célébration du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée**, le 22 janvier dernier, **M. Jean-Pierre BEL** – accompagné d'une délégation composée de membres du groupe d'amitié France-Allemagne, de vice-présidents du Sénat, du Président et de membres du bureau de la commission des affaires européennes – **s'est à nouveau rendu à Berlin**, à l'invitation de son homologue, **M. Winfried KRETSCHMANN**, Ministre-président du Land du Bade-Wurtemberg, et Président du Bundesrat du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.

Dans son **discours au Bundesrat**, après avoir rappelé que « *La réconciliation franco-allemande, scellée à l'Élysée le 22 janvier 1963, est au cœur du projet européen.* » et que « *L'histoire de la construction européenne ne peut être dissociée de celle du couple franco-allemand.* », **M. Jean-Pierre BEL a réaffirmé « son attachement personnel au dialogue entre le Bundesrat et le Sénat ».**

Lors de cette cérémonie, **les Présidents du Sénat et du Bundesrat se sont engagés à se rencontrer régulièrement.** Le Président du Sénat ayant exprimé le souhait de s'entretenir avec le futur Président du Bundesrat dès son entrée en fonctions, le Président WEIL a programmé cette visite à Paris pour rencontrer son homologue français, un mois après son élection à la Présidence du Bundesrat.



La signature du Livre d'Or par M. Stephan WEIL

### Le Bundesrat

En application de l'article 50 de la Loi fondamentale allemande, « **Par l'intermédiaire du Bundesrat, les Länder concourent à la législation et à l'administration de la Fédération et aux affaires de l'Union européennes.** ».

#### **Composition**

Le Bundesrat est un **organe** du pouvoir **législatif** fédéral mais il se compose de « **membres des gouvernements des Länder, qui les nomment et les révoquent** » (art. 51, al. 1 de la Loi fondamentale). Ainsi, le Bundesrat est un « **organe permanent** » **qui se renouvelle régulièrement avec les élections des parlements régionaux.**

#### **Présidence**

**Chaque année, le ministre-président d'un Land est élu à la présidence**, selon un ordre déterminé par le nombre d'habitants des Länder : conformément à un accord de 1950, le roulement de ces nominations commence par le chef de gouvernement du Land le plus peuplé.

#### **Compétences**

- **Compétences législatives** : par principe, le Bundesrat **participe à toute législation adoptée** par le Bundestag. L'étendue de cette participation varie cependant selon qu'il s'agit d'une **loi à laquelle le Bundesrat peut faire opposition** (« loi d'opposition ») ou d'une **loi requérant l'approbation expresse du Bundesrat parce qu'elle concerne des domaines relevant de la compétence des Länder** (« loi d'approbation »).

Le Bundesrat peut également **déposer des propositions de lois.**

- **Compétences administratives** : tout comme les règlements, de nombreuses **prescriptions administratives générales** sont soumises à l'approbation du Bundesrat quand ces textes concernant les compétences des Länder.

- **Compétences en matière de politique européenne** : le Bundesrat émet un avis sur les **projets de règlements et de directives** de l'Union européenne.

Source : Bundesrat

## **II. La France, l'Allemagne et l'Europe au cœur des échanges entre les Présidents du Sénat et du Bundesrat**

Après avoir souhaité la bienvenue à M. Stephan WEIL et l'avoir félicité pour sa récente élection à la Présidence du Bundesrat, **M. Jean-Pierre BEL a réitéré son engagement pour la coopération entre la France et l'Allemagne**, puis a procédé avec M. Stephan WEIL à un tour d'horizon au cours duquel ont été évoquées tant les relations franco-allemandes, que les questions européennes, et l'actualité politique française et allemande.

### ● **L'amitié franco-allemande**

Les Présidents du Sénat et du Bundesrat ont tout d'abord rappelé l'importance du **Traité de l'Élysée** pour l'approfondissement de la coopération entre la France et l'Allemagne, et pour la construction de l'Europe.

M. Stephan WEIL a souligné que si l'amitié franco-allemande semblait aujourd'hui aller de soi, elle n'avait cependant été possible que grâce à la **réconciliation et au dialogue entre deux peuples** qui avaient fait l'effort de surmonter ensemble plusieurs siècles de conflits. Il a ajouté que sans l'amitié profonde entre la France et l'Allemagne, l'Europe ne pouvait avancer.

### ● **Les questions européennes**

À la veille des élections européennes de 2014, MM. Jean-Pierre BEL et Stephan WEIL ont souligné la **nécessité de restaurer la confiance des citoyens dans l'Union européenne** et de lutter contre l'euroscepticisme.

Si les politiques financières et bancaires devaient, certes, être prioritaires afin de résoudre au plus vite les difficultés économiques rencontrées en Europe, les Présidents Jean-Pierre BEL et Stephan WEIL ont toutefois largement insisté sur l'importance de **rapprocher l'Union européenne des citoyens** et de ne pas la réduire à un simple marché commun.

M. Stephan WEIL a souligné le caractère essentiel du **respect**, par la commission européenne, **du principe de subsidiarité** : dans ce domaine, la France et l'Allemagne devaient donner les bonnes impulsions en ce sens.

M. Simon SUTOUR, Président de la commission des affaires européennes du Sénat, s'est félicité de la **création récente d'une « antenne » du Bundesrat à Bruxelles**, qui permet d'instaurer un **échange quotidien** entre les fonctionnaires du Sénat et du Bundesrat en poste à Bruxelles et, dès lors, entre les commissions des affaires européennes des deux assemblées.



*Les questions européennes au cœur de l'entretien entre les Présidents du Sénat et du Bundesrat*

### ● **La formation d'un nouveau Gouvernement de « grande coalition » en Allemagne (« Große Koalition »)**

Le Président du Sénat et les Sénateurs assistant à l'entretien ont évoqué avec M. Stephan WEIL la formation du **Gouvernement de « grande coalition » en Allemagne**, résultant des élections législatives allemandes du 22 septembre dernier et des négociations menées depuis par Mme Angela MERKEL, dont le parti – la CDU/CSU – est arrivé en première position avec 41,5 % des voix, mais avec 311 sièges seulement pour une majorité absolue de 316.

M. Stephan WEIL a **retracé le calendrier des négociations**, rappelant que la CDU/CSU et le SPD étaient parvenus à un accord de coalition le 27 novembre dernier (accord approuvé depuis massivement, le 14 décembre, par les militants du SPD, avec 75 % des voix).

M. Stephan WEIL a souligné, à cet égard, que **deux problématiques** chères au SPD figuraient dans l'accord de coalition, à savoir : l'introduction progressive d'un **salaires minimum** de 8,50 euros de l'heure et la possibilité pour les salariés ayant cotisé pendant 45 ans de prendre leur **retraite à 63 ans** au lieu de 67 ans.

Après avoir fait part de leur grand intérêt pour la formation de ce nouveau Gouvernement, le Président du Sénat et les Sénateurs participant à l'entretien ont souligné la particularité de la culture politique allemande, permettant de mettre en place un tel Gouvernement rassemblant la CDU/CSU et le SPD.

#### ● **La réforme fiscale en France**

À la demande du Président du Bundesrat, le Président du Sénat a ensuite évoqué la **réforme fiscale en France**, annoncée le 19 novembre 2013 par le Premier ministre. Il a fait observer l'importance du défi à relever pour le Gouvernement et la difficulté de concilier les **exigences de simplicité**, d'une part, et **de justice sociale**, d'autre part, des mesures fiscales.

Le Président du Bundesrat a indiqué qu'en Allemagne, de nombreuses réflexions avaient été menées sur le sujet ces dernières années, sans aboutir toutefois à une réforme de la fiscalité. Il a souligné **l'existence en Allemagne, d'une retenue à la source.**

### **III. Vers un dialogue renforcé entre le Sénat et le Bundesrat**

Les Présidents du Sénat et du Bundesrat ont poursuivi leur entretien en évoquant les **moyens concrets d'approfondir plus encore la coopération entre les deux assemblées.**

**Plusieurs pistes** ont ainsi été envisagées :

- mettre en place un **groupe de travail** commun sur le **rôle des territoires dans le développement économique**, constitué, par exemple, de membres des deux groupes d'amitié France-Allemagne, déjà très engagés dans la coopération entre le Sénat et le Bundesrat ;

- organiser des **réunions régulières des commissions des affaires européennes** des deux assemblées ;

- renforcer les **échanges quotidiens** entre les **fonctionnaires** des « antennes » à **Bruxelles** du Sénat et du Bundesrat ;

- instaurer un **échange régulier de fonctionnaires** entre le Sénat et le Bundesrat, pour qu'ils puissent mieux connaître le travail de l'autre assemblée ;

- mettre à profit les **commémorations du 100<sup>ème</sup> anniversaire du début de la première guerre mondiale** en 2014 pour **renforcer les liens entre la France et l'Allemagne** et **souligner l'importance de l'amitié franco-allemande** pour la paix et la prospérité en Europe : les **Présidents** du Bundesrat et du Sénat réfléchiront ensemble à la meilleure manière de **s'associer à ces commémorations.**



*Signature du Livre d'Or à l'issue de l'entretien entre les deux présidents*

\*

À l'issue de cette rencontre au Sénat du lundi 9 décembre 2013, M. Stephan WEIL a officiellement invité M. Jean-Pierre BEL au Bundesrat en 2014.